



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the former
Yugoslavia

Tribunal Pénal
International pour
l'ex-Yougoslavie

ALLOCATION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

PROCUREUR

La Haye, le 6 Juin 2011

Allocution de M. Serge Brammertz, Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie devant le Conseil de sécurité de l'ONU, le 6 juin 2011

Monsieur le Président, Excellences,

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous faire part des progrès accomplis par le Bureau du Procureur, progrès qui nous rapprochent de l'achèvement de notre mandat.

Certains événements récents marquent une progression notable dans l'établissement des responsabilités pour les crimes commis pendant le conflit en ex-Yougoslavie. Parmi eux, l'événement le plus marquant est l'arrestation le 26 mai de Ratko Mladić, qui, pendant seize ans, a échappé à la justice et à un transfert à La Haye. À bien des égards, cette arrestation est déterminante. Pour les victimes des crimes reprochés à Ratko Mladić, qui ont attendu trop longtemps, justice pourra enfin être faite. Pour le Tribunal, cette arrestation lève l'un des derniers obstacles au jugement des principaux responsables des atrocités commises pendant le conflit en ex-Yougoslavie. Pour la justice pénale internationale, c'est une confirmation opportune que l'obligation de rendre compte des crimes de guerre est une valeur durable et non un intérêt passager. La Serbie a maintenant une occasion idéale d'aider le public à comprendre pourquoi Ratko Mladić a été arrêté et pourquoi la justice exige qu'il soit jugé.

Nous remercions les autorités serbes d'avoir procédé à cette arrestation et rendons en particulier hommage au rôle joué par le Conseil national de sécurité, le Groupe d'action mis en place pour traquer les fugitifs et les agents des services de sécurité.

Dans notre rapport écrit, nous critiquions les démarches entreprises par les autorités serbes pour retrouver les accusés en fuite, en précisant qu'elles devaient s'employer à combler certaines lacunes dans la conduite de leurs opérations. Nous les avons exhortées à traduire leur intention exprimée d'arrêter les fugitifs en actions concrètes et en résultats visibles. Avec l'arrestation de Ratko Mladić, la Serbie a accompli un pas considérable vers cet objectif. Elle a rempli une de ses principales obligations envers le Tribunal et reconnu en même temps que l'état de droit constitue un pilier sur lequel elle peut construire son avenir.

Si l'arrestation de Ratko Mladić est un excellent résultat, il n'en demeure pas moins qu'il est resté en fuite pendant seize ans. Cela soulève des questions troublantes, et notamment celle de savoir comment cet individu a pu échapper pendant de si longues années aux importants dispositifs des pouvoirs publics. Nous constatons avec satisfaction que le Gouvernement serbe a déclaré qu'il mènerait une enquête et poursuivrait les réseaux qui ont soutenu Ratko Mladić pendant sa fuite. Nous nous réjouissons également de la détermination exprimée par ce Gouvernement de rechercher et de punir tout fonctionnaire de l'État qui lui aurait apporté un soutien. Nous demandons au Gouvernement serbe de mener à bien ces entreprises, et ce à titre prioritaire.

Nous invitons aussi le Gouvernement serbe à continuer d'affiner les mesures concrètes qui ont conduit à l'arrestation de Ratko Mladić. Les recommandations

www.tpiy.org

Bureau de presse/Service de communications

Churchillplein 1, 2517 JW La Haye. BP 13888, 2501 EW La Haye. Pays-Bas

Tél. : +31-70-512-8752; 512-5343; 512-5356 Télécopie : +31-70-512-5355

présentées dans mon rapport afin de renforcer les efforts de recherche des fugitifs déployés par la Serbie restent valables. Nous voulons que le dernier accusé encore en fuite – Goran Hadžić – soit appréhendé sans délai.

S'agissant des procédures en première instance et en appel en cours pendant la période considérée, la Serbie a répondu avec diligence aux demandes que nous leur avons adressées pour consulter des documents ou avoir accès à leurs archives. Le Conseil national serbe pour la coopération avec le Tribunal a continué de promouvoir la coopération entre les institutions gouvernementales chargées de donner suite aux requêtes du Bureau du Procureur.

De même, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont répondu avec diligence et de manière satisfaisante aux demandes de production de documents et d'accès à leurs archives.

La Croatie, quant à elle, a généralement donné suite en temps voulu et de manière satisfaisante aux demandes d'accès aux témoins et de consultation d'éléments de preuve documentaires. Toutefois, la recherche des documents militaires relatifs à l'opération Tempête n'a guère avancé au cours de la période considérée. Le 15 avril 2011, la Chambre de première instance a néanmoins rendu son jugement dans l'affaire Gotovina et consorts, estimant que les crimes reprochés à Ante Gotovina et à Mladen Markač ont été établis sur la base des éléments de preuve produits au procès. Cela étant, il est regrettable que, au lendemain du prononcé du Jugement, les plus hauts responsables de l'État n'aient pas commenté l'issue du procès avec objectivité.

Après la coopération, j'en viens à une autre question centrale : les progrès réalisés dans le déroulement des procès en première instance et en appel. Au cours de la période considérée, nous avons terminé une grande partie de nos travaux en première instance. La présentation des moyens à charge est achevée dans toutes les affaires, à trois exceptions près. À cette liste, nous devons à présent ajouter l'affaire Mladić.

Alors que notre attention se porte sur les procédures en appel, nous nous réorganisons pour traiter efficacement l'importante charge de travail qui nous attend dans ce domaine. Nous nous efforçons d'anticiper les problèmes avant qu'ils ne surviennent.

Par ailleurs, nous progressons régulièrement dans la mise en œuvre de la résolution du Conseil de Sécurité portant création du Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. Nous sommes conscients des dates auxquelles le Mécanisme commencera à reprendre les travaux du Tribunal, et nous prêtons main forte à nos collègues du Greffe pour effectuer les préparatifs nécessaires. Nous travaillons également avec nos homologues du TPIR afin que la structure des deux bureaux du procureur soit cohérente et efficace au sein du Mécanisme.

Alors que notre mission approche de son terme, les questions de personnel restent très préoccupantes. L'attrition des effectifs est à présent une réalité aiguë, et le personnel qui reste doit faire face à une charge de travail anormalement lourde. Il nous sera de plus en plus difficile de retenir nos collaborateurs essentiels au cours des six mois à venir.

Autre signe que nous approchons de la fin de nos travaux : l'attention grandissante que nous portons à soutenir les poursuites engagées par les juridictions nationales contre les auteurs de crimes de guerre. Il est encourageant de constater que les parquets de la région reprennent à leur charge la responsabilité de veiller à ce que les crimes commis pendant le conflit soient punis. Cela étant, la coopération entre les procureurs de la région doit devenir une priorité, afin de répondre aux problèmes que constituent notamment les enquêtes parallèles. Un accord devrait être signé en juillet entre la Bosnie

et la Serbie pour améliorer la situation dans ce domaine. Nous espérons qu'une coopération accrue entre la Bosnie et la Serbie permettra aussi d'intensifier les efforts en vue d'arrêter Radovan Stanković, qui, après s'être évadé de la prison de Foča il y a quatre ans, est toujours en fuite.

L'amélioration de la coopération régionale passe par la mise en œuvre de stratégies ambitieuses en matière de poursuite des auteurs de crimes de guerre dans chaque pays. Nous sommes vivement préoccupés par les récentes initiatives politiques qui visaient, en Bosnie-Herzégovine, à entraver les travaux du parquet et à abolir le tribunal créé pour poursuivre les auteurs de tels crimes.

Monsieur le Président, Excellences,

Pour conclure, au cours des six derniers mois, nous avons progressé à grands pas vers l'achèvement de notre mandat. L'arrestation de Ratko Mladić, attendue depuis longtemps, apparaît comme l'un des événements les plus marquants, et nous sommes résolus à ouvrir son procès dans les meilleurs délais. En même temps, nous demandons à la communauté internationale de veiller à ce que nous ayons les ressources nécessaires pour mener à bien notre mission. Nous faisons également appel aux autorités des pays de l'ex-Yougoslavie pour soutenir nos efforts et en faire un instrument pour encourager la réconciliation dans la région.